



**AUX CONTRIBUABLES
DE LA VILLE DE BONAVENTURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que :

Conformément aux dispositions de la *Loi des cités et villes* de la province de Québec, le conseil municipal de la Ville de Bonaventure procédera à l'adoption du **budget de l'exercice financier 2019, le mardi 11 décembre 2019 à 19 h 30**, lors d'une séance extraordinaire dudit conseil, qui se tiendra au Centre Bonne Aventure situé au 105, avenue de Grand-Pré.

Les délibérations du conseil et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget.

DONNÉ à Bonaventure ce 19^e jour de novembre 2018.

François Bouchard

Directeur général et secrétaire-trésorier